



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023 - 052

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 11

OBJET

PLUi

-

**ERREUR
MATERIELLE
LIEU-DIT**

« LES CAILLOUX »

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 20/06/2023

Publié ou notifié

le 20/06/2023



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 046-214600892-20230609-2023_052-DE

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille vingt trois, le neuf juin à 20h30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31.05.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes CAMPOURCY, BOON, MM. DELTORT,
FAYEMENDY.

Absents : MM. ROTTIER, LEVASSEUR.

Excusés : Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Mme BROUSSE a donné procuration à M. CALASSOU.

M. DARQUES-ROSE a donné procuration à M. PEUCH.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré
favorablement le 11 avril 2023 sur le projet du PLUi.

Monsieur le Maire fait part d'une erreur matérielle relevée sur
l'emplacement du camping Cap Fun de Duravel sis « le Port de Vire ».
Le zonage NL inscrit au PLUi reprend exactement le zonage actuel inscrit au
PLU.

Il s'avère que le camping Cap Fun a notifié à la commune depuis
plusieurs mois de nouvelles acquisitions foncières pour un agrandissement du
site :

- partie nord en zone inondable
- partie ouest où il est envisagé la réalisation de terrains de jeux.

Monsieur le Maire propose qu'une nouvelle étude soit faite et demande
l'inscription des parcelles :

- section D n° 305, 308, 307, 309 (en partie), 1615, 275, 277, 278, 280,
1904, 1906, 276, 1908, 279, 1910, 1912, 244 (en partie), 1902 et 241 (en
partie) actuellement en zones N et A en zone NL pour mener à bien le projet
d'accroissement (plan ci-joint).

Le projet d'extension fera l'objet d'un permis d'aménager ; il est précisé
que les travaux de la station d'épuration en cours prennent en compte
l'agrandissement du camping.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son avis favorable à ce
changement de zonage .

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU



2023-052

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 21/06/2023

ID : 046-214600892-20230609-2023_052-DE

Demander le service



Extrait de plan

Camping CAP FUN - Duravel

à ajouter en NL au PU;